



Bien vivre en région

n°76

JUILLET 2009



Journal trimestriel • Directeur de publication : Jean-Marie Beffara • Rédacteur en chef : Patrick Le Marec • Maquette : pia • Impression : Imprimerie Nouvelle • N°ISSN : 1145-7082
N° commission paritaire : 0211P10915 • Prix : 0,75 € - Abonnement : 3 € • Groupe PS-PRG : 6, rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans • Tél. : 02 38 70 34 62 • ps-crcentre@wanadoo.fr

édito

Alors que le Président de la République, lors de son discours de Versailles a appelé à préserver le modèle social français, n'hésitant pas à se référer au Conseil National de la Résistance, son gouvernement n'a de cesse depuis d'engager réforme après réforme des attaques en règle contre ce même modèle social.

Remise en cause de l'âge légal du départ en retraite sans qu'aucune des attentes des partenaires sociaux sur les questions essentielles de pénibilité, d'emploi des jeunes et des seniors ne soient prises en compte. Généralisation du travail du dimanche, à travers l'examen en urgence d'une loi dont beaucoup à droite comme à gauche dénoncent le caractère idéologique. Remise en cause des services publics à travers l'annonce de nouvelles suppressions de postes dans l'Education nationale ou la remise à l'ordre du jour de la réforme de La Poste.

Dans les régions, les majorités de Gauche s'attachent à agir au quotidien pour soutenir l'activité dans les territoires et préparer l'avenir. C'est dans cet esprit, que nous avons, au cours de la session du mois de juin, réaffirmé notre attachement à l'éducation et à la formation en créant un Service public régional de la formation professionnelle afin de garantir l'égalité d'accès au savoir et à la connaissance pour tous. Dans le même temps, le gouvernement propose une réforme de la formation professionnelle qui passe sous silence le droit à la formation différée pour les publics les moins formés et la mise en place d'un véritable service public d'orientation.

C'est effectivement au regard des actes plus que des discours qu'il convient d'évaluer l'action du Président de la République et de sa majorité.

Jean-Marie Beffara
président du groupe PS-PRG



**Prochaines réunions
de la commission
permanente**

- Vendredi 18 septembre 09
- Vendredi 16 octobre 09

Prochaines sessions

- Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2009
à l'ordre du jour :
*Les orientations budgétaires
pour 2010*



Travailler plus

Une fois de plus, Nicolas Sarkozy, son gouvernement et son porte flingue Frédéric Lefèbvre nous refont le coup du travailler plus. D'un côté on commence à nous préparer à une retraite de plus en plus lointaine en repoussant l'âge du départ à 67 ans, et d'un autre on nous dit que les arrêts maladies n'empêcheraient pas de travailler.

Concernant les retraites, si nous sommes prêts à réfléchir au régime de retraite et à son financement, il faut cependant que les réformes soient justes ; ce qui n'est franchement pas le cas dans les projets du gouvernement. D'abord, reculer l'âge du départ à la retraite pénalise ceux qui ont commencé à travailler jeunes, souvent des ouvriers. Ensuite, quand on parle réforme de retraite, il ne faut pas laisser en suspend les notions de pénibilité et d'emploi des seniors. Sur ce dernier point, on sait que les salariés de plus de 55 ans ont du mal à se maintenir dans le marché du travail ; le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est de 38,1% et le marché de l'emploi se dégrade fortement pour elles. Les salariés de 55 ans et plus font à leur tour les frais de la crise, aux côtés des moins de 25 ans.

Quant à travailler pendant un arrêt maladie, c'est une provocation de plus tout simplement hallucinante !

Et pendant ce temps, les bénéficiaires du bouclier fiscal sont toujours exonérés de participer à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale... ■


Un service public régional de formation

Parce que la formation n'est pas une marchandise, la Région a décidé, dans le cadre de ses compétences, de réaffirmer sa priorité en matière d'éducation et de formation par la mise en place d'un Service public régional de la formation professionnelle.

Ce service permettra de satisfaire des besoins fondamentaux des individus au regard de la formation tout au long de la vie en mettant en œuvre les grands principes du service public : la continuité, l'adaptabilité, la gratuité, l'égalité. Il renforcera aussi les organismes de formation qui se verront sécurisés par les critères de qualité et d'égalité d'accès au savoir et à la connaissance fixés par la Région.

Les actions définies dans le cadre du service public régional de formation professionnelle seront mises en œuvre en recourant à un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Ce cadre juridique, établi par le Traité de l'Union européenne, permet de soustraire certains domaines à l'obligation du marché, donc aux règles de concurrence, lorsque les Etats font la preuve d'une notion de service public.



Concernant la gestion et l'exécution du service public par des organismes de formation, la Région utilisera la procédure du mandatement qui permet un plus grand contrôle de la collectivité qu'une Délégation de Service Public (DSP).

Cette possibilité offerte par le droit communautaire n'est curieusement pas reconnue par le droit français ; la directive «services» n'est toujours pas transposée. En droite ligne de la position du gouvernement, la droite régionale, enfermée dans sa logique de marchandisation et de démantèlement du service public, a voté contre la création de ce service. ■

**Photos à la une**

Culture, sport, tourisme
à la carte en Région

→ CULTURE, SPORT, LOISIRS, TOURISME

Pluriels et populaires



multiples, pour tous, sur tous les territoires. Voici ce qui guide la mise en place de nos politiques dédiées à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme. Plus que de simples activités, ce sont les instruments de l'enrichissement personnel, de l'insertion sociale et de l'ouverture vers le monde.

Si sport, culture, tourisme portent chacun ses propres valeurs, il n'en demeure pas moins qu'ils sont complémentaires et interactifs. Culture physique, sport cérébral, loisirs sportifs, tourisme culturel, sport nature, cyclotourisme, Loire à vélo... Les mots et les pratiques se combinent pour former une vaste palette qui se révèle le témoignage d'une société en mouvement dès lors que cette richesse collective demeure transmissible, évolutive et partagée. C'est pour cela que, pour nous, il ne peut exister de projet politique cohérent sans cette approche culture-sport-loisirs où la puissance publique a pour mission essentielle de former des citoyens libres, éclairés et épanouis. Pour ce faire, nous mettons en œuvre des politiques spécifiques –détaillées dans les pages suivantes- qui ne pourraient cependant pas être complètement efficaces si nous n'avions pas "inventé" Cap'Asso qui permet au milieu associatif de créer ou de maintenir les emplois indispensables à la pérennisation de l'animation du territoire alors que le désengagement de l'Etat est de plus en plus sensible. Cette approche transversale nous la mettons aussi en œuvre tout au long des itinéraires de la Loire à vélo où châteaux, monuments et nature -inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité- l'absence de relief, la possibilité de moduler la distance des parcours, les nombreuses aires d'arrêt avec hôtels, gîtes d'étape, location de matériel, connexions avec les gares... proposent un parcours de détente et de loisirs à la carte. ■



**La Loire à vélo,
culture, sport,
détente et loisirs**





La culture

Parce que nous entendons intervenir dans les trois domaines de toute action publique culturelle, les œuvres, les publics et les pratiques artistiques, nous avons, depuis 2005 donné un nouvel élan à la politique culturelle de la Région. Dans chacun de ces trois domaines, les objectifs sont clairement affichés.

Au titre de la politique des œuvres, nous privilégions les projets qui permettent de lier étroitement patrimoine et création. Un projet illustre cette volonté : le domaine de Chaumont-sur-Loire, entièrement voué à la création dans le domaine des arts plastiques et des jardins.

La politique régionale des publics se concentre sur un double objectif : développer l'offre culturelle et artistique et faciliter l'accès du plus grand nombre à cette offre. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place les "saisons culturelles" en milieu rural et péri-urbain, que nous avons renforcé le soutien aux théâtres de ville et que nous avons créé le festival Excentrique. Par ailleurs, pour permettre aux lycéens et aux apprentis d'accéder plus facilement à la culture, la Région met à leur disposition le chéquier CLARC.

Dans le domaine des pratiques artistiques, la Région développe prioritairement une politique de soutien aux institutions qui promeuvent et encadrent les pratiques amateurs. Les efforts portent sur des dispositifs favorisant la professionnalisation des jeunes artistes. Ces efforts sont dans le prolongement de la nouvelle compétence légale d'organisation des cycles d'enseignement professionnel de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

La mise en œuvre de cette politique s'ordonne autour de quatre instruments aux missions clairement définies :

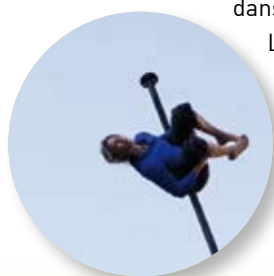
- La Direction de la Culture de la Région, dont l'inventaire gé-

néral du patrimoine culturel, qui propose, prépare et met en œuvre les décisions du Conseil régional.

- Les agences publiques régionales qui mettent en œuvre des dispositifs que la Région n'a pas vocation à gérer directement (Culture O Centre) ou qu'elle souhaite gérer en coopération tels Centre Images ou Livre O Centre (avec l'Etat) ou encore le Domaine de Chaumont-sur-Loire (avec une collectivité locale).

- Des partenariats avec certaines institutions culturelles qui ont un rôle structurant dans la vie culturelle et artistique et dont l'action s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités régionales. On peut citer le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Petit-Faucheux dans le domaine du jazz, le Centre de Pratiques vocales et instrumentales (CEPRAVOI) dans celui du chant...

- Des cadres d'intervention mettant en place un nombre le plus restreint possible de dispositifs de subventionnements simples et transparents. ■





Chéquier CLARC

Destiné aux lycéens et aux apprentis de la région Centre, CLARC est un chéquier gratuit. Il donne droit à 50 euros de réduction sur des spectacles, des concerts, des livres, des visites, des séances de cinéma, des expos, des animations nature... Pour bénéficier du chéquier, il suffit d'être lycéen ou apprenti inscrit dans un établissement public, privé sous contrat ou dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région Centre. Plusieurs centaines de partenaires acceptent le chéquier culture.

<http://clarc.regioncentre.fr>

Le FRAC

En 1982, une convention culturelle entre le ministère de la Culture et les régions a mis en place dans chaque région de France, un Fonds Régional d'Art Contemporain, dans la double perspective de promotion des arts plastiques et de décentralisation artistique.

La vocation première d'un FRAC est la constitution d'une collection d'art contemporain, représentative de la création actuelle. Le FRAC Centre, c'est une collection autour de l'art et de l'architecture qui comporte aujourd'hui environ 5 000 œuvres qui circulent en permanence en région Centre, en France et à l'étranger contribuant ainsi à la sensibilisation du public à l'art contemporain.

Le FRAC Centre va prochainement prendre ses quartiers dans les anciens locaux remaniés des Substances militaires à Orléans.

www.frac-centre.fr

Centre Images

Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel, Centre Images permet la mise en œuvre de la politique de coopération souhaitée par la Région et l'Etat autour de cinq pôles de compétence :

- Le pôle Patrimoine assure la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional.
- Le pôle Diffusion soutient les initiatives régionales en faveur des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.
- Le pôle Exploitation offre la possibilité à chaque habitant des zones rurales de voir des films peu de temps après leur sortie nationale grâce notamment au Cinémobile.
- Le pôle Education met en place et coordonne les actions de sensibilisation et d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel en région.
- Le pôle Création soutient et accueille les projets cinématographiques et audiovisuels en région Centre.

www.centreimages.fr

Le Domaine de Chaumont-sur-Loire

Propriété de la Région depuis 2007, le Domaine de Chaumont, situé dans le Loir-et-Cher, propose en une seule "entrée" : l'accès au château, au Festival international des jardins et un cheminement au travers d'œuvres d'artistes contemporains. Histoire, art et nature ont rendez-vous ici.

www.domaine-chaumont.fr



Culture O Centre – Ateliers de développement culturel

Créé en 2006, intégrant le festival Excentrique en 2009, Culture O Centre – Ateliers de développement culturel traduit la volonté de la Région de s'engager dans un paysage culturel en mouvement. Outil de production artistique et lieu de réflexion, Culture O Centre met en partage son activité, tant dans les échanges professionnels que dans la rencontre avec le public ou la collaboration avec les collectivités territoriales.

www.cultureocentre.fr

L'inventaire général du patrimoine

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel a été transféré à la Région. Ce service de recherche et de documentation, constitué de chercheurs, dessinateurs, topographes, photographes et documentalistes, travaille à l'analyse de l'ensemble du patrimoine, quelles qu'en soient l'époque et la taille, qu'il s'agisse du bâti des villes ou des bourgs, des fermes, des églises et des châteaux, du patrimoine de l'industrie, du génie civil ou encore des objets mobiliers ou objets d'art contenus dans les édifices publics.

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine

Livre O Centre

Établissement Public de Coopération Culturelle, Livre au Centre est chargé du développement du livre et de la lecture en région Centre. Il met en place des actions destinées aux professionnels du livre et de la lecture et aux publics. Depuis trois ans, le projet Mille lectures d'hiver s'est inscrit sur le territoire de la région Centre voyant son succès grandir tout comme l'enthousiasme manifeste des accueillants et de leurs invités. La troisième édition a permis à 691 lectures de se dérouler dans de nombreuses villes et villages de la région faisant circuler les mots de nombreux auteurs.

www.livreaucentre.fr

A Musées vous en région Centre

Cette opération a été mise en place par la Région après une réflexion entamée avec l'Association des personnels scientifiques des musées de la région Centre. Elle a pour objectif d'inviter le public à découvrir ou redécouvrir la richesse et la diversité des collections et des activités d'une trentaine de musées qui proposent à cette occasion des visites gratuites et insolites.

www.musees.regioncentre.fr





Le sport

Le terme de "sport" a pour racine le mot de vieux français desport qui signifie "divertissement, plaisir physique ou de l'esprit". En traversant la Manche, desport s'est mué en "sport" évacuant de son champ la notion générale de loisirs pour se concentrer sur les activités physiques, à l'exception des échecs, organisés en une fédération affiliée au Comité national olympique et sportif.

Le sport en région Centre, ce sont 9 000 clubs, 520 000 licenciés et 100 000 bénévoles qui s'investissent sans compter. Par un juste retour des choses, la Région Centre n'hésite donc pas à s'engager sur tous les terrains. Chaque année plus de 18 M€ sont consacrés au sport, répartis en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux au sein de la Conférence Régionale du Sport.

La politique sportive de la région Centre est construite autour de trois grands axes : le développement et la structuration des pratiques sportives régionales, le soutien au sport de haut niveau et à son accès, et le financement d'installations.

DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES RÉGIONALES

Nous voulons favoriser une offre sportive de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional ainsi que l'accès de tous à la pratique sportive avec :

- Soutien aux manifestations sportives
- Soutien à l'équipement du mouvement sportif
- Plan de développement des ligues et comités régionaux

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU ET À SON ACCÈS

Le sport de haut niveau participe de façon active au rayonnement national et international de la région Centre en termes d'excellence sportive. En 2008, 512 sportifs licenciés en région Centre sont reconnus par le ministère de

la Santé, de la Jeunesse et des Sports (185 sur la liste des sportifs de haut niveau et 327 sur la liste des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement).

Pour permettre aux sportifs de haut niveau, ou en devenir, de s'épanouir dans leur double projet sportif et scolaire ou professionnel, nous intervenons à tous niveaux.

→ Sportifs de haut niveau des catégories Espoirs et Jeunes

- Aide personnalisée aux sportifs de haut niveau et aux sportifs à fort potentiel
- Aide aux sportifs licenciés en région Centre et en formation hors région
- Aide au suivi médical du sportif

→ Sportifs de haut niveau des catégories Elite, Senior, Reconversion

- Convention d'Insertion Professionnelle
- Suivi socioprofessionnel
- Aide aux sportifs licenciés en région Centre et en formation hors région
- Aide au suivi médical du sportif

→ Aides destinées aux structures

- Aide au suivi médical des pôles espoirs
- Soutien à la filière sportive régionale
- Partenariat avec les grands clubs

FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES

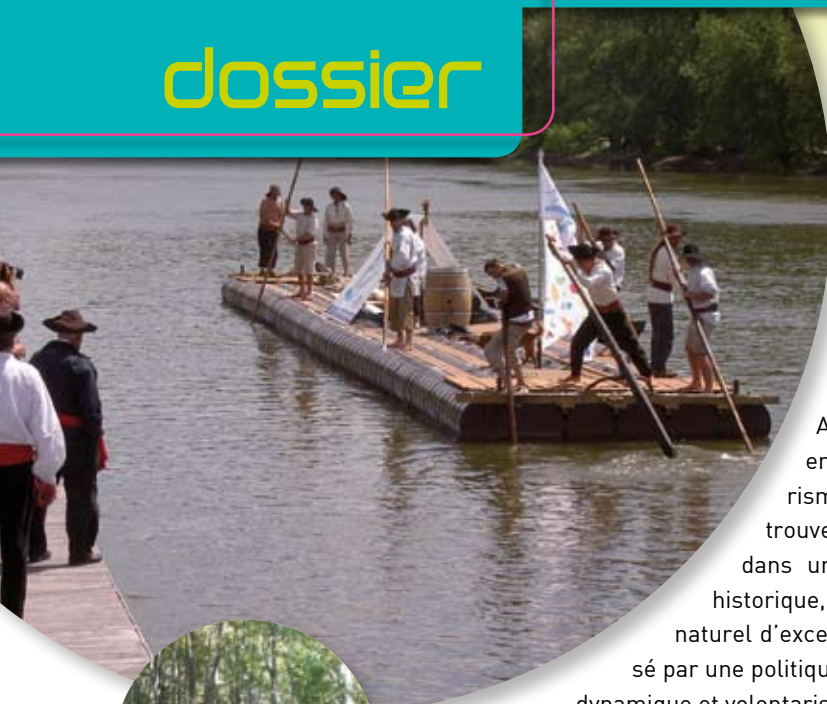
Outre la programmation au niveau de la politique sportive, le financement d'installations sportives homologables pour une compétition régionale, nationale ou internationale est accentué avec la prise en compte de ces besoins dans les contractualisations territoriales existantes. Par ailleurs, la pratique de l'Education Physique et Sportive en lycées est soutenue avec la construction et la rénovation d'installations (ouvertes aux clubs) dans les lycées, ou encore pour les aides au développement du sport scolaire et universitaire. ■

Le Centre Régional d'Education Populaire et de Sport (CREPS) de la Région Centre

Propriété de la Région Centre, le CREPS est installé à Bourges sur un site de 17 hectares, avec 25 000 m² couverts et 40 000 m² d'équipements sportifs de plein air. Il a pour mission d'accueillir le mouvement associatif (sportif, jeunesse et éducation populaire), de préparer les sportifs de haut niveau (il accueille régulièrement des équipes de France pour la préparation de grandes compétitions), de former aux métiers du sport et de l'animation, de développer du conseil et de l'expertise et de participer à la promotion des activités sportives et de jeunesse.

www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr





Le tourisme

Avec 30 000 emplois, le tourisme régional trouve sa richesse dans un patrimoine historique, culturel et naturel d'exception, valorisé par une politique touristique dynamique et volontariste.

En 2005, la Région Centre avait réuni, pour la première fois, la Conférence Régionale de l'Economie Touristique, première étape vers la définition d'une nouvelle stratégie régionale pour les années 2006-2010. Ce fut un moment important de sensibilisation, de concertation et de mobilisation des acteurs du tourisme. La Stratégie régionale de développement touristique (SRDT) porte une ambition forte au service d'une nouvelle vision du tourisme : elle affirme notre volonté de faire de la région Centre une destination de tourisme durable, en améliorant la qualité de vie des habitants. Elle repose sur un partenariat accru avec les acteurs publics et privés en fonction d'un diagnostic régulièrement actualisé.

Cette démarche contribue à mieux identifier la région Centre et à la reconnaissance de tous ceux qui œuvrent à la « mise en tourisme » du territoire régional, pour le développement économique, social et culturel du plus grand nombre.

Depuis plusieurs années, la Région a consenti des efforts très importants au développement quantitatif et qualitatif des hébergements touristiques : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hôtellerie traditionnelle, campings...

Dans le cadre du Contrat de Plan, elle a accru ses interventions en les ciblant sur les hébergements de groupes (auberges de jeunesse et villages de vacances).

Parallèlement, le Conseil régional a récemment défini un ensemble de dispositifs pour développer les activités de loisirs et de tourisme liées à

des itinéraires et en particulier :

- la réalisation de l'itinéraire cyclable "la Loire à vélo",
- le développement du tourisme fluvial sur les Voies Navigables de France (canal de Briare, canal latéral à la Loire), Cher canalisé ou canal de Berry,
- la structuration des itinéraires de randonnée pédestre avec le Comité régional de randonnée pédestre.

La Région souhaite également valoriser le tourisme de nature sur son territoire, notamment sur certains sites privilégiés comme la Brenne, la Sologne, le Val de Loire, le Perche...

Le Conseil régional a confié au Comité Régional du Tourisme (CRT) les missions d'observation économique du tourisme, de développement et de promotion. ■

www.visaloire.com



La beauté du patrimoine régional au cœur d'une économie

Patrimoine mondial

Dernier fleuve sauvage d'Europe, tantôt calme, lascive entre de vastes bancs de sable, tantôt indomptable, la Loire fascine. Elle est un guide naturel et libre pour partir à la rencontre des gens du fleuve, à la découverte des châteaux, des villages. Leur histoire partagée façonne des paysages lumineux et élégants qui reflètent une harmonie où l'homme trouve sa juste place dans la nature.

En 2000, l'Unesco a consacré le Val de Loire pour son patrimoine architectural allié à une nature exceptionnelle et préservée. Il s'agit du plus grand site inscrit en France ; 280 km de long entre Sully-sur-Loire dans le Loiret et Chalonnes-sur-Loire en Anjou.

